

Corrigé texte du 7 avril (1)

Discours de réception à l'Académie française de V. Giscard d'Estaing qui fait l'éloge de son prédécesseur, Léopold Sédar Senghor, le 16 décembre 2003.

« Je ne sais pas exactement ce qu'on doit entendre par éloge.

L'éloge me semble être un exercice trop réducteur pour être **convaincant**. Il revient à appliquer la grille de **ses** propres valeurs et de **ses** préférences à l'action ou à l'œuvre de quelqu'un d'autre.

Il me parait plus important de connaître que de juger.

C'est pourquoi je préfère, dans les moments qui me sont **impartis**, vous conduire à la rencontre et à la découverte de Léopold Sédar Senghor.

Sa vie et sa personnalité sont extrêmement complexes. On ne peut espérer les approcher qu'en les abordant à partir d'angles différents. Et les observations qu'on est ainsi **conduit** à faire se recourent, se modifient, et se corrigent entre **elles**.

Je partirai d'abord à la recherche du petit gamin aux fines jambes noires, lisses comme deux traits d'**encre**, qui **courait** sur la plage de Joal pour y attendre le retour de la pêche des longues pirogues, gai et insouciant comme l'Afrique ; de l'élève appliqué, puis de l'étudiant déraciné ; du poète de la contestation anti-coloniale et anti-esclavagiste, puis du chantre de la négritude ; et enfin du poète apaisé par la francisation d'une partie de sa culture, à la recherche lointaine, et sans doute ambiguë, d'un métissage culturel mondial.

Et **parallèlement**, comme dans les partitions de piano, où les portées **développent** le chant simultané de la main gauche et de la main droite, Senghor conduit son action politique, le long d'une trajectoire rectiligne qui en fait le premier président de la République du Sénégal, celui qui en a exercé le plus longtemps le mandat, et le premier à avoir choisi librement de mettre un terme à sa carrière politique.

Le hasard, grand ordonnateur de l'Histoire et de nos vies personnelles, m'a fait croiser à plusieurs reprises la trace - la piste dirait-on en Afrique - du président Senghor.

C'était le cas ici même, il y a vingt ans. Le président Senghor y faisait l'éloge de son prédécesseur au seizième fauteuil, le duc de Lévis-Mirepoix, l'un de mes oncles par alliance. Mon oncle était d'une extraordinaire politesse, d'une courtoisie souriante et fine, qui me donnait la nostalgie du temps où la politesse était française, comme **l'eût écrit** Marc Fumaroli, et qui me faisait imaginer que l'Académie, qui en protégeait la langue, mettait le même soin à en conserver les manières.

Le président Senghor vous **avait rappelé**, ce jour-là, ce qu'était l'histoire de France, en des termes souvent **gaulliens**.

J'avais eu, auparavant, l'occasion de le rencontrer lorsqu'il était **secrétaire** d'État auprès du président du Conseil, votre ancien confrère Edgar Faure, qui **eut** d'ailleurs à l'accueillir dans votre grande maison. Le bureau que j'occupais à l'hôtel Matignon comme directeur adjoint de Cabinet n'était séparé de celui du président du Conseil que par une étroite antichambre. Pour éviter d'y faire attendre Léopold Senghor, on l'invitait à venir s'asseoir dans mon bureau, **où** je pouvais l'observer. Ses lunettes, à la monture légère - jamais **d'écaillés** m'a précisé sa famille - laissaient filtrer la vivacité et l'éclat jeune de son regard. Il était toujours habillé avec beaucoup de soin, et ressemblait à un adolescent malicieux prêt à s'amuser de mots d'esprit et d'espiègleries, comme les étudiants des écoles qu'il **avait fréquentées** *. C'est ainsi que je le percevais.

Je me trompais sur lui, en me tenant trop à son apparence. »

- **Fréquentées** ou **fréquentés** selon que le COD est écoles ou étudiants.
- **Léopold Sédar Senghor** : né le 9 octobre 1906 à Joal, au Sénégal, et mort le 20 décembre 2001 à Verson, en France, est un poète, écrivain, homme d'État français, puis sénégalais et premier président de la République du Sénégal. Il fut aussi le premier Africain à siéger à l'Académie française.

(je vous ferai une fiche un peu plus étoffée sur ce grand auteur et homme politique)

- En brigant la place laissée vacante par Léopold Sédar Senghor, Valéry Giscard d'Estaing avait toutes les chances de se faire élire à l'Académie française. Même s'il n'y a aucune automaticité en la matière, il est de bon ton qu'un ancien président succède à un autre président. De fait, Giscard réussira aisément l'examen de passage, le 11 décembre 2003, recueillant, dès le premier tour de scrutin, 19 voix sur 34. Seulement, comme le veut la règle, le nouvel académicien doit se fendre **d'un éloge de son prédécesseur à l'occasion de son entrée solennelle sous la Coupole**.

Pour préparer le discours de réception qu'il a prononcé le 16 décembre, VGE avait pris soin de faire une excursion au Sénégal, en mai, pour se nourrir des lieux qui ont forgé la personnalité de Senghor et inspiré son œuvre. Après un pèlerinage au cimetière catholique de Bel-Air, à la périphérie de Dakar, où repose le « poète-président », Giscard s'était déplacé à une centaine de kilomètres au sud de la capitale, à Joal, où Senghor a vu le jour en 1906, et à Djilor, village de sa mère, où il a passé une partie de sa petite enfance.

MAJUSCULE ou MINUSCULE ?

Règle 1 : à chaque début de phrase on met une majuscule.

Règle 2 : on met toujours une majuscule après un point à part dans le cas de l'usage d'un point pour une abréviation (" etc."). En revanche, on ne met pas de majuscule après le point-virgule. On met une majuscule après un point d'exclamation à part si c'est une interjection

Règle 3 : seul le premier mot d'un titre ou d'un sous-titre prend une majuscule en français (contrairement à l'anglais).

Règle 4 : les prénoms, noms et surnoms prennent toujours une majuscule.

Exemples : Bernard Tibourin, Juliette Dupont, Nico.

Règle 5 : les noms et adjectifs employés comme surnoms prennent une majuscule

Exemples : Alexandre le Grand, Alger-la-Blanche, Montréal la Chic.

Exceptions : les noms propres de personne pris comme noms communs après un long usage. Ces noms propres deviennent alors des noms communs du fait de leur usage.

Exemples : Elle est un peu tartuffe (= elle est une peu hypocrite selon la pièce de Molière et son célèbre personnage).

Majuscule pour les fonctions, titres :

Règle 6 : les noms de fonctions, titres et charges civiles sont toujours en minuscules.

Exemples : Le préfet, le curé, l'avocat

Exception : on écrit toujours le président avec une majuscule quand on parle du président de la République sans mentionner « de la République ».

Exemple : « Le Président est venu hier à la réunion des ministres », « Le président de la République est venu hier à la réunion des ministres ».

Règle 7 : le terme caractérisant une fonction, un titre ou une charge civile prend toujours une majuscule

Exemples : le ministre de l'Environnement, l'archevêque de Lyon, le Président

Exceptions : les titres honorifiques prennent une majuscule

Exemples : Sa Majesté, Votre Sainteté.

Majuscule pour les noms géographiques : nom de pays, province, ville...

Règle 8 : on ne met pas de majuscule aux adjectifs adjoints aux noms propres géographiques

Exemples : L'Italie méridionale, la France basque

Exceptions : sauf si l'appellation fait office de nom propre, de quasi nom composé

Exemples : l'Asie Mineure, le Grand Nord.

Règle 9 : les noms communs d'entités géographiques ne prennent pas de majuscule.

Exemples : lac, mer, montagne, pic, mont...

Règle 10 : si les noms communs d'entités géographiques sont suivis par un nom qualifiant, alors celui-ci prend la majuscule

Exemples : la mer Méditerranée, le pic du Midi, le golfe du Lion.

→ Mêmes règles pour les monuments ou les jardins (tour Eiffel, le pont des Arts...).

Règle 11 : les planètes, les étoiles et les signes du zodiaque prennent toujours une majuscule

Exemples : la Lune, la Terre, la planète Jupiter, le Soleil, le signe du Verseau...

Exceptions : les noms de villes ou de régions qui désignent un produit très connu, dans la désignation de ce produit, ne prennent pas de majuscule, devenant un nom commun.

Exemples : un havane, du gruyère, un bourgogne, un camembert.

Majuscule pour les noms d'organisations : (associations, noms d'établissement, ministères, journaux)

Règle 12 : les noms d'organismes qui ne sont pas uniques ne prennent pas de majuscule

Exemples : le conseil général, le ministère, le lycée, le musée...

Exception : les mots Secrétariat et Département prennent une majuscule

Exemples : le Secrétariat à la jeunesse du Québec, le Département d'économie de Sciences Po.

Règle 13 : si les noms d'organismes non uniques sont suivis par un nom propre ou un nom de spécialisation, alors celui-ci prend une majuscule

Exemples : la cour d'appel de Versailles, la mairie de Paris, le ministère de la Culture...

Règle 14 : si un organisme est unique, alors il prend une majuscule Exemples : l'Académie française, la Bibliothèque nationale, la Haute Cour de justice...

Majuscule pour les noms d'habitants :

Règle 15 : les noms de peuples ou d'habitants prennent toujours une majuscule

Exemples : les Français, les Canadiens, les Tunisiens, les Celtes, les Berbères, les Blancs, les Noirs, les Juifs (en tant que peuple).

Règle 16 : en revanche on n'utilise pas de majuscule pour les groupes religieux, adeptes d'une doctrine ou d'une idéologie.

Exemples : les musulmans, les chrétiens, les juifs, les communistes, les capitalistes...

Majuscules de noms de sigles ou d'acronymes et points cardinaux :

Règle : les sigles prennent toujours une majuscule

Exemples : SNCF, ONG

Règle : les acronymes ne prennent une majuscule qu'à la première lettre

Exemples : Unesco, Onu, Nasa

Règle17 : on emploie une majuscule pour les points cardinaux désignant une région

Exemples : l'Allemagne de l'Est, l'Amérique du Sud, le pôle Nord, la Corée du Nord.

Règle 18 : les points cardinaux désignant une orientation ne prennent pas de majuscule.

Exemples : se diriger vers le sud du pays, le nord-est de la France. Allons vers l'est.

Majuscule des noms journée, semaine, mois et année

Règle 19 : les noms « journée », « semaine », « mois » et « année » prennent la majuscule lorsqu'ils représentent une fête ou un événement spécial

Exemples : la Journée du Seigneur, la Semaine Sainte.

Règle 20 : sinon les noms de jours, mois et saisons s'écrivent en minuscule

Exemples : lundi, dimanche, février, le printemps.

Majuscules à propos de faits historiques

Règle 21 : on assimile souvent les périodes géologiques, préhistoriques et historiques à des noms propres. Elles prennent donc une majuscule Exemples : le Tertiaire, l'Antiquité, l'Ancien Régime, le Crétacé supérieur.

Règle 22 : les noms désignant de grands événements prennent généralement la majuscule, étant considérés comme des noms propres

Exemples : la Première Guerre mondiale, la Libération, la Fronde

Majuscules à propos de noms religieux

Règle 23 : le terme « église » prend une majuscule lorsqu'il désigne l'institution ou l'ensemble des fidèles tout comme l'« Ouma » pour les musulmans. **En revanche**, la minuscule est utilisée pour désigner le bâtiment. On applique cette règle à d'autres situations comme par exemple avec le mot « état », permettant de préciser la signification du mot.

Exemples : l'église du village va être réparée. L'Eglise se rassemble autour du Pape

Règle 24 : les mots Dieu, Jésus et leurs synonymes (le Verbe, le Créateur), Allah, Bouddha prennent une majuscule.

Règle 25 : les mots « bible », « écriture » et « évangile » prennent une majuscule s'ils désignent le recueil de textes religieux, ainsi que les mots « Ancien Testament », « Nouveau Testament » et « Coran »

Exception : « bible » s'écrit avec une minuscule lorsqu'il désigne un livre faisant autorité

Exemple : ce livre est la bible de l'histoire de Napoléon.

Règle 26 : le mot « saint » est écrit sans majuscule lorsqu'il désigne le personnage lui-même (nom commun)

Exemples : les trois saints de glace sont saint Mamère, saint Pancrace et saint Servais

Exception : Saint Louis est considéré comme un nom propre et prend donc une majuscule.

Règle 27 : « saint » prend une majuscule dans une formation composée d'un trait d'union pour former un nom de famille, de lieu, de rue, de ville, de fête...

Exemples : les feux de la Saint-Jean, le duc de Saint-Simon, l'île Saint-Louis

Majuscule pour exprimer la politesse

Règle 28 : les titres honorifiques et les appellations de politesse prennent une majuscule

Exemples : J'ai parlé au Président. Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Léopold Sédar Senghor (1906-2001)

Léopold Sédar Senghor (Joal, Sénégal, 9 octobre 1906 - Verson, France, 20 décembre 2001) était un poète, écrivain et homme politique sénégalais. Symbole de la coopération française en Afrique pour les uns ou du néo-colonialisme français pour les autres. Il a été le premier président du Sénégal (1960-1980). Senghor fut aussi le premier Africain à siéger à l'Académie française.

Léopold Sédar Senghor naquit le 9 octobre 1906 à Joal, petite ville côtière située au sud de Dakar, Sénégal. Son père était un commerçant catholique appartenant à la bourgeoisie sérère, une ethnie minoritaire au Sénégal. Originaire de Djilor, sa mère que Senghor appelle dans *Élégies* « Nylane la douce », appartient à l'ethnie sérère et à la lignée « tabor ». C'est la troisième épouse de Basile Senghor. Elle eut six enfants, dont deux garçons. Le prénom sérère Sedar de Senghor signifie « qu'on ne peut humilier ». Son prénom « Léopold » lui fut donné par son père en souvenir de Léopold Angrand riche commerçant mulâtre, ami et employeur ponctuel de son père. Senghor commença ses études au Sénégal, d'abord chez les Pères du Saint-Esprit à Ngazobil, puis à Dakar au collège-séminaire et à l'école laïque. Il est déjà passionné de littérature française. Une fois son baccalauréat en poche, il obtint une bourse pour poursuivre ses études supérieures en France.

Senghor arrive en France en 1928. Cela marquera le début de « *seize années d'errance* », selon ses dires. Il sera tout d'abord étudiant à la Sorbonne mais très vite découragé, il poursuivra en hypokhâgne et khâgne à Louis-le-Grand où il prépare le concours d'entrée à l'École normale supérieure. Il y côtoie **Paul Guth**, **Henri Queffélec** et **Georges Pompidou** avec qui il se liera d'amitié. Il y rencontre également **Aimé Césaire** pour la toute première fois.

Après un échec au concours d'entrée, il décide de préparer l'agrégation de grammaire. Pour l'agrégation, il fait une demande de naturalisation. Il obtient l'**agrégation de grammaire en 1935**, après une première tentative non couronnée de succès. Contrairement à ce qui est souvent dit, Senghor n'a pas été le premier Africain agrégé. En réalité, le premier Sénégalais reçu à Normale Sup est **Omar Diop Blondin** qui fut notamment l'un des acteurs du film « *La Chinoise* » de Jean-Luc Godard.

Il débute sa carrière d'enseignant au lycée Descartes à Tours puis au lycée Marcelin-Berthelot de Saint-Maur-des-Fossés, dans la région parisienne. Outre ses activités d'enseignant, il suit des cours de linguistique négro-africaine dispensés par Lilius Homburger à l'École pratique des hautes études et ceux de Marcel Cohen, Marcel Mauss et de Paul Rivet à l'Institut d'ethnologie de Paris.

En 1939, Senghor est enrôlé comme officier de l'armée française dans la 59e division d'infanterie coloniale. Un an plus tard, il est arrêté et fait prisonnier par les Allemands à La Charité-sur-Loire. Il est interné dans divers camps puis au Front Stalag 230 de Poitiers, un camp de prisonniers réservé aux troupes coloniales. Les Allemands voulaient le fusiller le jour même de son incarcération ainsi que les autres soldats noirs présents. Ils échapperont à ce massacre en s'écriant « Vive la France, vive l'Afrique noire ». Les Allemands baissent leurs armes car un officier français leur fait comprendre qu'un massacre purement raciste nuirait à l'honneur de la race aryenne et de l'armée allemande. Au total, Senghor passera deux ans dans les camps de prisonniers, temps qu'il consacra à la **rédaction de poèmes**. En 1942, il est libéré, pour cause

de maladie. Il reprend ses activités d'enseignant et participe à la **résistance** dans le cadre du Front national universitaire.

Au lendemain de la guerre, il reprend la chaire de linguistique à l'École nationale de la France d'outre-mer qu'il occupera jusqu'à l'indépendance du Sénégal en 1960. Au cours d'un de ses voyages de recherche sur la poésie Sérére au Sénégal, le chef de file local des socialistes, Lamine Gueye lui propose d'être candidat à la députation. Senghor accepte et est **élu député** de la circonscription Sénégal-Mauritanie à l'**Assemblée nationale française** où les colonies viennent d'obtenir le droit d'être représentées. Il se démarqua de Lamine Guèye au sujet de la grève des cheminots de la ligne Dakar-Niger. Ce dernier vote contre car le mouvement social paralysait la colonie alors que Senghor soutient le mouvement, ce qui lui valut une grande popularité. En 1946, Senghor se marie avec **Ginette Eboué, la fille de Félix Eboué**, gouverneur général de l'Afrique équatoriale française avec qui il eut deux fils, Francis-Arphang et Guy-Wali (1948-1984). Il lui consacra le poème « Chants pour Naëtt » repris dans le recueil de poèmes « **Nocturnes** » sous le titre « **Chants pour Signares** ».

Fort de son succès, il quitte l'année suivante la section africaine de la section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) qui avait soutenu financièrement en grande partie le mouvement social, et fonde avec Mamadou Dia le **Bloc démocratique sénégalais** (1948), qui remporta les élections législatives de 1951. Lamine Guèye perd son siège.

Réélu député en 1951 comme indépendant d'Outre-mer, **il est secrétaire d'État à la présidence du Conseil** dans le gouvernement **Edgar Faure** du 1er mars 1955 au 1er février 1956, devient **maire de Thiès** au Sénégal en novembre 1956 puis **ministre conseiller du gouvernement Michel Debré**, du 23 juillet 1959 au 19 mai 1961. Il fut aussi membre de la commission chargée d'élaborer la constitution de la Cinquième République, **conseiller général du Sénégal, membre du Grand Conseil de l'Afrique occidentale française et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**.

Entre temps, il divorça de sa première femme en 1956 et **se remaria l'année suivante avec Colette Hubert**, une française originaire de Normandie avec qui il eut un fils, Philippe-Maguilen (1958-1981). Il consacra recueil « **Lettres d'Hivernage** » à sa seconde femme. Senghor fait paraître en 1964 le premier volume d'une série de cinq volumes intitulée **Liberté**. Ce sont des recueils de discours, allocutions, essais et préfaces.

Senghor est un fervent défenseur du fédéralisme pour les États africains nouvellement indépendants, une sorte de « Commonwealth à la française ». Le 13 janvier 1957, une « convention africaine » est créée. La convention réclame la création de deux fédérations en Afrique française. Senghor se méfie de la balkanisation de l'AOF en huit petits états. Le fédéralisme n'obtenant pas la faveur des pays africains, il décide de former, avec Modibo Keita, l'éphémère fédération du Mali avec l'ancien Soudan français (l'actuel Mali). La fédération du Mali est constituée en janvier 1959 et regroupe le Sénégal, le Soudan français, le Dahomey (l'actuel Bénin) et la Haute-Volta (l'actuel Burkina Faso). Un mois après, le Dahomey et la Haute-Volta quittent la fédération refusant sa ratification. Les deux fédéralistes se partagent les responsabilités. Senghor assure la présidence de l'assemblée fédérale. Modibo Keita prend la présidence du gouvernement. Les dissensions internes provoquent l'éclatement de la fédération du Mali. **Le 20 août 1960, le Sénégal proclame son indépendance** et le 22 septembre, Modibo Keita proclame l'indépendance du Soudan français qui devient la République du Mali.

Élu le 5 septembre 1960, Senghor préside la toute nouvelle République du Sénégal. Il est l'auteur de l'hymne national sénégalais, *le Lion rouge*. Le Premier ministre, Mamadou Dia, est chargé de la mise en place du plan de développement à long terme du Sénégal tandis que Senghor est en charge des relations internationales. Les deux hommes entrent rapidement en conflit. En décembre 1962, Mamadou Dia est arrêté et suspecté d'avoir tenté un coup d'État. Il restera douze ans en prison. À la suite de cet événement, Senghor instaure un régime présidentiel. Le 22 mars 1967 Senghor échappe à un attentat. Le coupable sera condamné à mort.

Il démissionne de la présidence, avant le terme de son cinquième mandat, en décembre 1980. Abdou Diouf le remplace à la tête du pouvoir. **Sous sa présidence, le Sénégal a instauré le multipartisme (limité à trois composantes : socialiste, communiste et libérale), ainsi qu'un système éducatif performant. Senghor est souvent reconnu pour être un démocrate.** Néanmoins, il réprima violemment plusieurs mouvements estudiantins.

Il soutint la création de la Francophonie et fut le vice-président du Haut-Conseil de la Francophonie.

En 1982, il a été l'un des fondateurs de l'Association France et pays en voie de développement dont les objectifs étaient de susciter une conscientisation des problèmes de développement des pays du Sud, dans le cadre d'une refonte des données civilisatrices.

Il est élu à l'Académie française le 2 juin 1983, au 16e fauteuil, où il succède au duc de Lévis-Mirepoix. Il est le premier africain à siéger à l'Académie française, celle-ci poursuivant ainsi son processus d'ouverture après l'entrée de Marguerite Yourcenar. **La cérémonie par laquelle Senghor entre dans le cercle des académiciens a lieu le 29 mars 1984, en présence de François Mitterrand.**

En 1993, paraît le dernier volume des *Liberté : le dialogue des cultures*.

Il a passé les dernières années de son existence auprès de son épouse, à Verson, en Normandie où il est décédé le 20 décembre 2001. Ses obsèques ont eu lieu le 29 décembre 2001 à Dakar en présence de Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale et de Charles Josselin, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Francophonie. Jacques Chirac et Lionel Jospin, respectivement président de la République française et Premier ministre de l'époque ne s'y sont pas rendus. Ce manque de reconnaissance a suscité une vive polémique. Le parallèle a été fait avec les tirailleurs sénégalais qui, après avoir contribué à la libération de la France, ont dû attendre plus de 40 ans pour avoir le droit de percevoir une pension équivalente (en terme de pouvoir d'achat) à celle de leurs homologues français. L'académicien **Érik Orsenna** écrivit dans *Le Monde* un point de vue intitulé : « J'ai honte ». Dans les milieux littéraires et poétiques, l'absence des deux premiers responsables politiques français à ces obsèques a été encore plus sévèrement jugée. On a pu lire : *s'évitant de voir leur vision étriquée du monde confrontée à l'ampleur de la puissance intellectuelle du poète africain, d'un point de vue purement ontologique, leur absence même est un hommage suprême rendu au chantre de la francophonie.*

Le fauteuil numéro 16 de l'Académie française laissé vacant par la mort du poète sénégalais, ce sera un autre ancien président, Valéry Giscard d'Estaing qui le remplacera. Comme le veut la tradition, il rendra hommage à son prédécesseur lors d'un discours de réception donné le 16

décembre 2004. Confronté au puzzle senghorien, il décidera de présenter les différentes facettes de Senghor « De l'élève appliqué, puis de l'étudiant déraciné ; du poète de la contestation anti-coloniale et anti-esclavagiste, puis du chantre de la négritude ; et enfin du poète apaisé par la francisation d'une partie de sa culture, à la recherche lointaine, et sans doute ambiguë, d'un métissage culturel mondial ».

Senghor a reçu de nombreuses décorations au cours de sa vie, dont la grand-croix de la Légion d'honneur, la Grand-croix de l'ordre national du Mérite, Commandeur des Arts et des Lettres, Commandeur des Palmes académiques et Grand-croix de l'ordre du Lion du Sénégal. Ses faits d'armes lui vaudront la médaille de la Reconnaissance franco-alliée 1939-1945 et la Croix de combattant 1939-1945. Il est docteur honoris causa de trente-sept universités. L'université internationale de langue française d'Alexandrie inaugurée en 1990 porte son nom.

Sa poésie essentiellement symboliste, fondée sur le chant de la parole incantatoire, est construite sur l'espoir de créer une Civilisation de l'Universel, fédérant les traditions par delà leurs différences. Senghor a estimé que le langage symbolique de la poésie pouvait constituer les bases de ce projet. En 1978, Senghor reçut le prix mondial Cino Del Duca.

Alors qu'il était étudiant, il créa en compagnie du martiniquais Aimé Césaire et du guyanais Léon Gontran Damas la revue contestataire « L'Étudiant noir » en 1934. C'est dans ces pages qu'il exprimera pour la première fois sa conception de la négritude, notion introduite par Aimé Césaire, dans un texte intitulé « Négrerie ». Césaire la définit ainsi : « La Négritude est la simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de notre destin de Noir, de notre histoire et de notre culture ». Senghor explique en ces termes le concept de Négritude « la Négritude, c'est l'ensemble des valeurs culturelles du monde noir, telles qu'elles s'expriment dans la vie, les institutions et les œuvres des Noirs. Je dis que c'est là une réalité : un nœud de réalités » (Liberté 11, Négritude et Humanisme, p. 9).

Bien que socialiste, Senghor se tint à l'écart des idéologies marxiste et anti-occidentale devenues populaires dans l'Afrique post-coloniale, favorisant le maintien de liens étroits avec la France et le monde occidental. Beaucoup y voient une contribution décisive dans la stabilité politique du pays - qui demeure une des rares nations africaines à n'avoir jamais eu de coup d'État et avoir eu des transferts toujours pacifiques du pouvoir.